

VEILLE, ARGUMENTAIRE, RIPOSTE

15 février 2012

Depuis 2002, la droite a massivement baissé les impôts des plus riches

Le candidat sortant, le gouvernement et l'UMP voudraient aujourd'hui faire croire qu'ils n'ont pas baissé les impôts des plus riches. Le 2 février sur France 2, M. Fillon a ainsi déclaré : « *Aucun cadeau n'a été fait aux riches. Je suis blessé quand j'entends qu'on a baissé les impôts sur les plus riches* ». Mais ce ne sont pas les paroles qui blessent, c'est la réalité.

Oui, les impôts ont été massivement baissés pour les plus riches. **Sur la période 2002-2012, on peut estimer le montant total de cette baisse à 30 milliards d'euros, soit 3 milliards d'euros par an.**

3 milliards d'euros par an, c'est :

- **60 000 postes de professeurs (80 000 postes d'enseignants en début de carrière)**, sachant qu'un professeur coûte en moyenne 50 000 euros par an (38 000 en début de carrière).
- **405 000 logements sociaux financés**, c'est-à-dire la moitié du manque de logements (selon l'évaluation de la Fondation Abbé Pierre) qui pourrait être résorbée en un an, sachant qu'en moyenne l'aide pour la construction d'un logement social est de 7400 euros.

1) Trois exemples concrets

➤ Exemple d'un contribuable dont le revenu imposable net est supérieur à 100 000 euros.

- En 2002, ses revenus au-dessus de 46 343 euros étaient imposés à 52,75%. En 2012, le taux supérieur (au-delà de 70 830 euros) a été ramené à 41%. **Soit une baisse de 22%**
- Ce contribuable réalise une plus-value immobilière de plusieurs millions d'euros. En 2002, cette plus-value était imposée à 62,75% (taux marginal – 52,75% - plus prélèvements sociaux de 10%). En 2011, elle a été imposée à 32,5% (prélèvements sociaux plus prélèvement libératoire). **L'impôt a été quasiment divisé par deux (réduction de 48%).**
- Ce contribuable perçoit aussi des dividendes. En 2002, ils étaient imposés à 39,12% (dont 10% de prélèvements sociaux). En 2011, le taux était de 32,5%. **Entre 2002 et 2011, l'impôt a été réduit de 17%.**
- Enfin, ce contribuable dispose d'un patrimoine important, de plus de 15 millions d'euros. En 2002, il payait 1,8% de taux marginal d'ISF, au-delà de 15 millions d'euros. En 2012, au-delà de 3 millions d'euros, il paie 0,5% d'ISF. **Le taux marginal de l'ISF a baissé de 72% et son impôt a été réduit de plus de 150 000 euros.**

Conclusion : entre la baisse de l'impôt sur le revenu, la baisse de la fiscalité sur les plus-values et les dividendes et la réduction de l'ISF, ce contribuable a été bien servi par la droite !

VEILLE , ARGUMENTAIRE , RIPOSTE

➤ **Exemple d'un milliardaire** dont le patrimoine net taxable à l'ISF est d'1 milliard. En 2002, il payait 17,9 millions d'ISF ; en 2012, il paiera 5 millions, **soit un cadeau fiscal de près de 13 millions d'euros, qui représente un allègement de plus de 70%**.

➤ **Exemple d'un contribuable non-imposable percevant un petit loyer de quelques centaines d'euros.** C'est le cas fréquent d'un petit retraité complétant sa retraite grâce au loyer perçu sur un bien acheté après une vie de travail. En 2002, son revenu locatif était taxé à 10%. En 2012, il sera taxé à 15,5%, **soit une augmentation de 55%**.

Conclusion : alors que le gros contribuable a vu son imposition fondre, le retraité modeste paiera en 2012 plus d'impôts qu'en 2002.

2) 30 milliards d'euros de baisse d'impôts pour les plus riches

Au-delà des exemples, on peut évaluer à 30 milliards d'euros le montant total des baisses d'impôts accordés aux plus riches sur les dix ans, soit 3 milliards d'euros par an. Les plus riches ont ici entendus comme ceux appartenant aux 10% de la population disposant des revenus les plus importants (dernier décile), lesquels possèdent par ailleurs 50% du patrimoine, selon l'INSEE.

Mesure	Bénéfice cumulé pour les plus riches (jusqu'en 2012) en md€
<i>Gouvernements Raffarin et Villepin 2002-2007</i>	<i>10,5</i>
Réformes successives de l'impôt sur le revenu entre 2002 et 2006 : 11 milliards d'euros de baisse dont les 2/3 au bénéfice des plus riches	7,3
Réforme du prélèvement libérateur et substitution de l'abattement à l'avoir fiscal	2
Réduction d'ISF pour souscription au capital d'une PME	0,2
Allègements sur les droits de successions et la fiscalité des donations	1
<i>Gouvernements Sarkozy-Fillon 2007-2012</i>	<i>19,1</i>
Allègements des droits de succession et de donation (loi TEPA) qui ont conduit à exonérer les grosses successions (alors que les 80% des successions ne payaient déjà pas de droits)	11,9
Renforcement du bouclier fiscal (loi TEPA)	2,6
Réforme de l'ISF (loi TEPA été 2007)	4,1
Réforme du barème de l'ISF (2011)	0,8
Autres mesures (heures supplémentaires, crédit d'impôt emprunts immobiliers) en considérant de manière forfaitaire qu'ils ont bénéficié pour 10% aux plus riches (évaluation basse)	1,8

VEILLE, ARGUMENTAIRE, RIPOSTE

Hausses d'impôts décidées en 2010/2011 ayant un impact sur les plus riches ¹	-2,1
TOTAL 2002 – 2012	29,6

Les plus riches ont donc bénéficié en moyenne de 3 milliards d'allègements d'impôts par an sur 10 ans.

3 milliards d'euros, c'est ce que rapportera en 2012 la hausse de la taxe sur les mutuelles de santé et la hausse de la TVA à taux réduit de 5,5% à 7%.

¹ Abaissement de 75 % à 50 % du taux de la réduction d'ISF au titre des investissements dans les PME (LFI 2011), +0.1 Mds€ ; passage de 40 à 41 % de la dernière tranche du barème de l'IR (LFI 2011), +0.23 Mds€ ; taxation des retraites chapeau (Loi portant réforme des retraites novembre 2010), + 110 M€ à partir de 2011, augmentation du prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % à 19 % (Loi portant réforme des retraites novembre 2010), + 130 M€ à partir de 2011 ; suppression du crédit d'impôt sur les dividendes (Loi portant réforme des retraites novembre 2010), + 645 M€ à partir de 2011 ; imposition des plus-values de cession mobilières au premier euro (Loi portant réformes des retraites novembre 2010), + 130 M€ à partir de 2011 ; hausse de 5 points des taux des deux dernières tranches des droits de succession (LFR 1 2011), + 580 M€ ; hausse de 12,3 à 13,5 % des prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine (LFR 2011), + 190 M€ en 2011.